

Séance du 8 septembre 2022

~~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. BRION F-X DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S et VERNEAU F. Mmes. IHUEL G. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. GUESDON S. et DUVAL J.

Mme DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six juillet deux mil -vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I – PERSONNEL COMMUNAL

#### 1) Autorisation d'attribution d'un cadeau pour un agent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** la possibilité d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour des événements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage dans la limite de 500,00 €.

#### 2) Modification d'un contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique à temps non complet

Sur rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE** de modifier l'emploi contractuel, à temps non complet, le passant de 22,91/35<sup>ème</sup> à 24,48/35<sup>ème</sup> dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour la gestion de la garderie périscolaire, le péricentre, la surveillance des élèves pendant la pause méridienne et l'entretien des bâtiments scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois, à compter du 9 septembre 2022.

### II - AFFAIRES GÉNÉRALES

#### • Mise à disposition de la cave de Saudais à l'ACCA

Considérant la délibération N°202036 du 02.09.2021, relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT N°41 sise à Saudais au lieudit Terres de la Cure pour le compte de l'ACCA, pour ses rendez-vous de chasse,

Considérant que cette parcelle a été acquise avec une grange et une cave d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose de les mettre à disposition de l'ACCA afin qu'elle puisse poursuivre son activité et qu'il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition entre la commune et l'ACCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZT N°41, avec la grange et la cave d'une superficie de 170 m<sup>2</sup>, sise Saudais au lieudit « Terres de la Cure », à titre gracieux à l'association de chasse ACCA et **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition entre la commune et l'ACCA.

### III - INTERCOMMUNALITÉ

#### • Adhésion au groupement de commandes « vérification et contrôle périodique des installations électriques/BAES et gaz et contrôle périodique et maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire rappelle aux élus que Loches Sud Touraine a créé une commission mutualisation afin de pouvoir proposer aux communes des prestations et services à moindre coût. Après les travaux de voirie, les travaux de reliure de documents administratifs et l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs, celle-ci propose deux nouveaux groupements de commandes : la vérification et le contrôle périodique des installations électriques/BAES et gaz et le contrôle périodique et la maintenance des extincteurs. Monsieur le Maire propose d'adhérer uniquement au groupement de commandes la vérification et le contrôle périodique des installations électriques/BAES et gaz qui permettra très certainement d'avoir des prix plus compétitifs. Mais il souhaite que le contrôle et la maintenance des extincteurs restent confiés à l'artisan local qui donne entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE D'ADHÉRER** au groupement de commandes « Vérification et contrôle périodique obligatoire des installations électriques, BAES, gaz », **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes correspondant annexé à la présente délibération, **PREND ACTE** que la Communauté de communes Loches Sud Touraine est désignée coordonnateur, à titre gratuit, du groupement de commandes et **AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager toute démarche et à signer tous documents et actes s'inscrivant dans le cadre de la présente délibération.

## **IV - URBANISME**

### **1) Droit de préemption simple : parcelles C N°33, C N°932, C N°952, C N°954 et C N°956 sises 10, rue de la Mairie**

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles à usage d'habitation cadastrées section C N°33, C N°932, C N°952, C N°954 et C N°956 d'une superficie totale de 166 m2, sises 10, rue de la Mairie, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C N°33, C N°932, C N°952, C N°954 et C N°956, sise 10, rue de la Mairie, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

### **2) Droit de préemption simple : parcelles ZN N°170 et ZN N°173 sises 11, rue Jean Michau et la Piollerie**

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section ZN N°170 d'une superficie de 2 510 m2 sise 11, rue Jean Michau et la parcelle à usage d'habitation cadastrée section ZN N°173 d'une superficie de 1 286 m2 sise La Piollerie, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section ZN N°170 et ZN N°173 sises respectivement 11, rue Jean Michau et La Piollerie, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

### **3) Droit de préemption simple : parcelle cadastrée C N°1005 sise 3, rue du 8 Mai 1945**

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section C N°1005 d'une superficie de 990 m2 sise 3, rue du 8 Mai 1945, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°1005 sise 3, rue du 8 Mai 1945, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

## **V - QUESTIONS DIVERSES**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **1) Pumptrack**

Les travaux de réalisation du pumptrack ont démarré le lundi 5 septembre 2022. Les travaux de mise en forme du circuit seront terminés le vendredi 9 septembre 2022. Les travaux de finition en enrobé auront lieu d'ici environ trois semaines.

#### **2) Fresque**

Monsieur le Maire indique que Karine PEDENON de l'association « Pour Vos Yeux » en collaboration avec l'artiste SeyB, a proposé à la commune de réaliser une fresque sur le mur arrière de la salle socioculturelle donnant sur le pumptrack. Monsieur le Maire indique qu'il sera possible de solliciter une subvention auprès du Département. Il présente les deux propositions de fresque reçues et laisse s'exprimer le conseil municipal. L'ensemble des élus approuve l'idée du projet.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **• Rentrée des classes**

La rentrée scolaire s'est bien passée. A Draché, les deux classes CE2/CM1 et CM1/CM2 comptent chacune 24 élèves. Il rappelle que travaillant à 80 %, Mme BATTIAU est remplacée le jeudi et Mme PINAUDIER le vendredi. Monsieur le Maire indique également que 46 élèves fréquentent la cantine et souligne que la nouvelle organisation se passe bien.

## **VOIRIE**

### **• Travaux du programme de voirie**

Monsieur François-Xavier BRION indique qu'à ce jour, les travaux de voirie ont bien été exécutés. Reste les travaux de gravillonnage qui seront réalisés la semaine prochaine au lieudit les Méreaux. Le cabinet BRANLY-LACAZE a une nouvelle fois bien suivi le déroulement des travaux.

## **MANIFESTATIONS**

### **• Journée culturelle**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la journée « Art & Pourlicheries » du 2 octobre 2022 portera sur l'Art et les Produits du Terroir et qu'elle se prépare avec l'aide de l'atelier de peinture de Sainte-Maure-de-

Touraine. Il sollicite les élus pour aider à l'organisation de l'évènement. Le vernissage de l'exposition aura lieu à 11h30.

## **TOURISME**

### **1) Plate-forme de décollage de Montgolfières**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une plate-forme de décollage de Montgolfières au lieudit « les Pièces du Télégraphe » est en cours de validation auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

### **2) Chemin de Compostelle**

Monsieur Michel DOUET signale qu'il serait bon de revoir le balisage du chemin de Compostelle au niveau de la Gautraie car les pèlerins ont beaucoup de difficultés à trouver le bon chemin. Ce problème sera signalé à l'association des chemins de Compostelle 37.

## **PATRIMOINE**

Monsieur Michel DOUET souligne que la croix en pierre située à la Taille de la Motte est en très mauvais état et nécessite une restauration. La commission voirie en étudiera les modalités.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la visite de M Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental, et à son intervention auprès de Val Touraine Habitat, toutes les menuiseries des logements situés rue de la Mairie/rue de Beauvais vont être repeintes.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 octobre 2022 à 18h30.

La séance est levée à 20h00.